



Association québécoise
de soins palliatifs

Bourse 2024 en recherche/diffusion des soins palliatifs Association québécoise de soins palliatifs (AQSP)

Guide d'information et formulaire

L'Association québécoise de soins palliatifs (AQSP) est fière d'offrir un programme de bourse d'une valeur de 5 000\$. Le projet doit viser à améliorer la qualité et le développement des soins palliatifs au Québec. Le montant de la bourse pourra être utilisé pour soutenir entièrement ou partiellement un projet. Qu'il s'agisse d'un projet de formation, un projet clinique novateur ou un projet de recherche, il doit s'inscrire dans un des volets suivants :

1. La formation aux soins palliatifs (par exemple : formation aux professionnels sur les bienfaits des soins palliatifs, stage de perfectionnement, capsules web);
2. La diffusion et le transfert des connaissances en soins palliatifs (par exemple : implantation d'un nouveau programme ou protocole, pairage avec les plus anciens);
3. La gestion en soins palliatifs (par exemple : modélisations des structures efficaces d'organisation des soins, évaluation d'un programme ou d'un ratio, projet de doctorat).

Critères d'éligibilité

1. Le projet peut être présenté par une personne, un groupe ou un organisme
2. S'il s'agit d'une personne, être membre de l'AQSP ; S'il s'agit d'un organisme ou groupe une personne au moins doit être membre de l'AQSP.
3. La personne doit être de citoyenneté canadienne et avoir son adresse permanente au Québec depuis au moins un an au moment de la mise en candidature. Le groupe ou l'organisme présentant un projet doit œuvrer au Québec et avoir son siège social au Québec depuis au moins un an au moment de la mise en candidature.

Exclusion

1. Membre actif du conseil d'administration de l'AQSP, ainsi que durant l'année qui suit la fin de son mandat. Cette exclusion ne concerne pas l'institution, le groupe ou l'organisme où peut œuvrer le membre du conseil d'administration ;
2. Récipiendaire d'une bourse de l'AQSP qui lui a été attribuée au cours des deux années précédentes. Cette exclusion ne s'applique pas aux récipiendaires du Prix Reconnaissance.

Attribution de la bourse

1. La bourse sera accordée au Congrès de l'AQSP en mai 2024.
2. Le comité des bourses peut décider de ne pas attribuer une bourse si les projets ne répondent pas aux critères de qualité attendue.
3. La décision du comité est finale et sans appel et seuls les récipiendaires seront avisés.

Les récipiendaires s'engagent à :

1. Produire un compte rendu du projet avant la fin de l'année 2026 (présentation d'environ 2 pages : bilan des activités réalisées, évaluation de l'atteinte des objectifs, réflexion suscitée par le projet et explication des dépenses soutenues par le montant de la bourse);
2. Présenter un atelier au congrès 2025 ou 2026 de l'AQSP et/ou publier un article dans le bulletin de l'AQSP d'ici la fin 2025 en relation avec le projet subventionné.

Le dossier de mise en candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. Le formulaire dûment complété. Veuillez prendre note que dans la section **Présentation du projet**, les thèmes suivants devront être clairement abordés : les objectifs du projet, une description détaillée (avec lieu et activités prévues), son impact sur la communauté ainsi qu'une description des dépenses qui seront soutenues par la bourse;
2. Une lettre de recommandation d'une personne œuvrant dans le domaine des soins palliatifs ou une lettre de soutien du milieu où le projet sera réalisé;
3. Un curriculum vitae (3 pages maximum) de la personne qui fait la demande ou, s'il s'agit d'un organisme, la présentation du mandat et d'un bref historique de ce dernier;

La candidature doit être reçue **au plus tard le vendredi 12 avril 2024** à minuit par courriel à info@aqsp.org

Formulaire d'inscription

Date :		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Ville :	Province :	Code Postal :
Tél. domicile :	Tél. travail :	
Courriel :		

Titre du projet :

Nom des auteurs :

Lieu de travail :
Organisme :

Relation avec l'AQSP :

Présentation du projet (maximum 2 pages)

- 1) Objectifs;
- 2) Description (lieu et activités prévues);
- 3) Impact du projet sur la communauté;
- 4) Description des dépenses qui seront soutenue par la bourse.

La personne, le groupe ou l'organisme présentant une demande de bourse s'engage à respecter les conditions se rattachant au programme (guide d'informations)

Nom en lettres moulées

DATE

SIGNATURE

La date de réception du courriel fait foi de signature.